

CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Date des convocations : 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COURTES, réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry PALLEGOIX.

Étaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme.

Étaient excusés : M. GRANGE Mickaël.

Étaient absents : M. SOLEILHAC Stéphane, M. RAVISSE Philippe.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 9/09/2025,
3. Avancée des travaux « cheminement doux »,
4. Convention tripartite « aménagement de sécurité »,
5. Syndicat SVR : rapport annuel 2024 sur l'eau,
6. Stationnement des gens du voyage,
7. Information « travaux bâtiments communaux »,
8. Procédure de péril imminent et de mise en sécurité du bâtiment à la Croisée,
9. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CLERMIDY Christiane

2. PROCES-VERBAL DU 09/09/2025 : il est adopté à l'unanimité.

3. AVANCÉE DES TRAVAUX « CHEMINEMENT DOUX ». Les travaux se déroulent sans aléas.

4. CONVENTION TRIPARTITE « AMENAGEMENT DE SECURITE »

Une convention tripartite pour l'aménagement du quai du bus « Route de Vernoux » doit être signée entre Grand Bourg Agglomération, le conseil départemental de l'Ain et la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.

5. SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'EAU

M. Paul CHAGNARD, délégué au Syndicat Saône Veyle Reyssouze, résume le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix de l'eau, dont chaque élu a été destinataire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce rapport.

6. STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

M. le Maire expose que ce sujet a été présenté en conseil communautaire GBA, et qu'il a été conseillé à chaque commune de prendre un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors des aires aménagées à cet effet sur le département de l'Ain. Cet arrêté permettra au maire de lancer une procédure d'expulsion en cas de stationnement illégal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage en dehors des aires aménagées à cet effet.

7. INFORMATION « TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX »

L'entreprise Poncin a terminé les travaux de peinture des bâtiments communaux. Il reste les travaux de reprise dans les logements du presbytère à effectuer.

8. PROCEDURE DE PERIL IMMINENT ET DE MISE EN SECURITE DU BATIMENT A LA CROISEE

Le 16 octobre 2025, Madame Karine GARCIN-ESCOBAR, sous-préfète de Nantua, Monsieur Benoît PIC, substitut de la procureure de la République, Monsieur Guy BILLOUDET, vice-président du département de l'Ain délégué aux routes et mobilités, Madame Valérie GUYON, conseillère départementale du canton de Replonges, vice-présidente « habitat et logement » de Grand Bourg Agglomération, Monsieur Sébastien GRANDCLEMENT, commandant de la compagnie de gendarmerie de Bourg-en-Bresse, Monsieur Franck FLETY, commandant de la brigade de proximité de Saint-Trivier-de-Courtes et Madame Claire BURDEYRON, chargée du Pôle de cohésion sociale à la sous-préfecture de Nantua, se sont déplacés pour constater l'état de la maison située à la Croisée et les raisons pour lesquelles la route départementale était interdite à la circulation depuis le 14/02/2024.

Ils ont constaté sur place les carences et lacunes des propriétaires, que les travaux n'avaient pas été entrepris sur la structure ni sur la toiture du bâtiment, que les propriétaires continuaient d'y habiter, en dépit de l'interdiction de l'arrêté municipal de péril imminent et de mise en sécurité du bâtiment, contrairement aux engagements déclaratifs des propriétaires. Ils ont constaté également que plusieurs véhicules et moteurs étaient désormais entreposés sur le terrain adjacent en infraction au code de l'environnement.

A la suite de ces constats, une réunion opérationnelle s'est déroulée en mairie en présence du maire et des conseillers municipaux, avec l'ensemble des intervenants, au cours de laquelle Madame la sous-préfète et Monsieur le Substitut de la procureure de la république se sont étonnés que l'arrêté du maire ne soit pas respecté, ils ont décidé des mesures à prendre d'urgence pour faire cesser les désordres constatés et rétablir l'ordre public. Monsieur le Maire a également insisté sur la nécessité de réouvrir la route départementale RD2b adjacente au bâtiment et de mettre en place les procédures administratives propres à reloger la famille en attendant qu'une solution soit mise en œuvre pour le bâtiment.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- * Après-midi jeux à la salle polyvalente animée par les DÉES BRESSANS dimanche 9 novembre 2025.
- * Ain Habitat : libération le 18/11/2025, d'un logement type 4 « 408 Route de Vernoux ».
- * Repas de remerciements des bénévoles du fleurissement : vendredi 28 novembre 2025 à 19 h à la salle polyvalente.
- * CCAS : réunion jeudi 6 novembre à 19h30 & distribution des colis samedi 20 décembre 2025.
- * Prévoir de déplier les bâches du chapiteau pour les nettoyer.

* Cérémonie des vœux : dimanche 4 janvier 2026 à 10 h 30.

* Deux médailles d'honneur communales seront remises en début d'année 2026 pour 20 ans de mandats électifs. La date de la cérémonie reste à préciser.

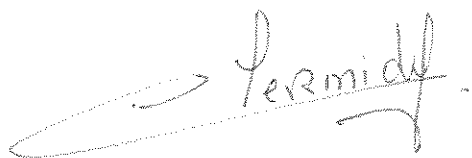
* AG de l'amicale des pompiers de St trivier de Courtes : vendredi 7 novembre 2025 à 19 h30.

* Réunion du Syndicat Courtes Vernoux : mardi 18 novembre à 20 h à Courtes.

* Prochains conseils municipaux d'ici fin 2025 : mardi 25 novembre et mardi 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
C. CLERMIDY



Le Maire,
T. PALLEGOIX

